



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-et-septième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5 - 6 novembre 2024

Point 3 : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.7 : Rapport annuel de navigation aérienne

(Présentée par le secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>Cette note de travail présente l'état d'avancement de la première édition du rapport annuel de navigation aérienne et l'état d'avancement de l'élaboration de sa deuxième édition.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3</p>	
RÉFÉRENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport APIRG/23 • Rapport APIRG/25 • Rapport APIRG/26 • Manuel de procédures d'APIRG
<i>Objectifs stratégiques</i>	<p>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D- Développement économique du transport aérien, E-Protection environnementale</p>

1 INTRODUCTION

1.1. APIRG/23 a rappelé la nécessité d'élaborer et de publier le Rapport annuel APIRG de navigation aérienne sur la base des informations disponibles et a invité les États et les Organisations à transmettre leurs contributions au Secrétariat au plus tard le 31 décembre 2020. L'Equipe de rédaction du Rapport annuel de navigation aérienne (AANRT) est composée de membres principaux des États, des ANSP et des organisations internationales, avec le soutien du Président et le Vice-président d'APIRG et le secrétariat de l'OACI.

- 1.2. APIRG/26, par sa décision 26/25, a approuvé la première édition du Rapport annuel de navigation aérienne et a chargé le Secrétariat d'assurer sa publication le 31 décembre 2023 au plus tard.
- 1.3. L'élaboration de la seconde édition du Rapport annuel sur la navigation aérienne de l'APIRG (AANR2) est en cours, l'accent étant mis sur la mise en œuvre des éléments applicables des mises à niveau par blocs de systèmes d'aviation (ASBU) dans la région AFI. La publication de AANR2 est prévue pour le 31 décembre 2024.

2. ANALYSE

- 2.1. La première édition du rapport annuel APIRG de navigation aérienne a été publiée le 31 décembre 2023 en version électronique et papier. Le rapport a été officiellement présenté aux États lors de la Neuvième Semaine AFI de l'aviation qui s'est tenue du 15 au 19 juillet 2024 à Libreville, au Gabon.
- 2.2. Des copies imprimées du rapport ont été distribuées aux délégations présentes à la Neuvième édition de la semaine AFI de l'aviation, en particulier les États, les ANSP, les RSOO, les usagers de l'espace aérien ainsi que les partenaires de l'industrie tels qu'Airbus, Boeing, AESA et la FAA. La version électronique de la première édition est disponible et consultable sur le site Web de l'OACI à l'adresse
<https://www.icao.int/WACAF/Documents/Annual%20Reports/2023/2023-AFI%20Air%20Navigation%20Report%201st%20Edition.pdf>
- 2.3. La production de la deuxième édition du Rapport annuel de navigation aérienne a débuté le 30 avril 2024 par une réunion virtuelle de l'équipe de rédaction du rapport annuelle de navigation aérienne (AANRT). L'équipe a identifié et convenu du thème central de l'AANR2 ainsi que de la feuille de route pour sa production.
- 2.4. Pour rappel le cadre des activités d'APIRG comprend la planification et la mise en œuvre des services et installations essentiels (BBB-Basic Building Block) et leur cadre d'amélioration (ASBU-Aviation System Block Upgrade).
- 2.5. APIRG/25, par sa décision 25/10, a approuvé la liste des éléments ASBU applicables à la région AFI. De nombreuses initiatives de modernisation des services et des installations essentiels sont en cours dans la région. Toutefois, le niveau d'information sur ces initiatives est encore faible.
- 2.6. L'AANR2 sera ainsi axé sur l'état de la mise en œuvre des éléments applicables de l'ASBU dans la région AFI à travers la publication des initiatives et projets portés par les États et Organisations pour la modernisation de leur système d'aviation. La deuxième édition servira de matériel de référence pour rendre compte des performances de l'ASBU en complément aux informations contenues dans le volume III du plan AFI de navigation aérienne.
- 2.7. Pour assurer la réussite de la production et l'uniformité de l'AANR2, l'équipe a élaboré et diffusé un modèle de collecte de données pour recueillir, traiter et communiquer les

informations auprès des États et de l'industrie sur les initiatives et les projets de planification et de mise en œuvre.

- 2.8. Bien que l'outil de collecte de données ait été rendu très pratique, le niveau de retour d'information des États et des Organisations est encore très faible. Seuls quelques États et une organisation ont fourni des informations jusqu'à présent. Le projet initial de l'AANR2 figure en **Appendice 1** du présent document.

3 SUITE A DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à

- a) Prendre note des informations contenue dans le présent document ;
- b) Encourager les États et l'industrie à fournir des données pour permettre l'achèvement du rapport dans les délais ; et
- c) Considérer la publication de la deuxième édition du rapport de navigation aérienne au 31 décembre 2024.